



Courriers contradictoires des services des impôts

Par **helene31**, le **08/02/2016** à **17:41**

Bonjour, rnNous sommes dans une situation assez cocasse. rnSuite à une erreur (involontaire) de déclaration de nos impôts en 2008 (...) dans le cadre d'une défiscalisation loi Girardin, un report de déficit non imputé figurait sur notre avis d'imposition en 2013 et 2014. Il était indiqué que l'on pouvait demander son remboursement, ce que nous avons fait.rnEn fait, nous n'y avons pas droit et suite à cette demande, nous avons reçu une proposition de rectification de la part du service de contrôle des particuliers (nous demandant de payer le double de ce que nous demandions...).rnUn mois plus tard, nous recevons un autre courrier (du service des impôts des particuliers cette fois) indiquant qu'ils donnaient une suite favorable à notre demande (donc que nous allions recevoir ce remboursement !).rnQuelle est la valeur de ce courrier (qui au final est une erreur puisque nous n'y avons pas droit). rnMerci d'avance pour vos réponses.rnHelene